Fonds entrepreneuriat collectif



Le Fonds entrepreneuriat collectif a pour objectif de soutenir la création des entreprises à but non lucratif (OBNL et coopératives) ou de nouveaux projets collectifs afin d'améliorer la qualité de vie et le bien-être des personnes et de répondre aux besoins et grands enjeux régionaux.

Nature de l'aide financière

Laval économique offre une aide financière et du soutien technique aux entreprises et aux projets répondant aux critères d'admissibilité dans les quatre situations suivantes.

Situation	Туре	Maximum
Évaluation d'un projet d'entrepreneuriat collectif	Étude comparative Analyse de marché	5 000\$
	Étude de faisabilité Plan d'affaires	10 000\$
Création d'une entreprise collective ou d'une coopé- rative à but non lucratif	Services	75 000 \$
	Production de biens	100 000\$
Soutien à la direction ou au conseil d'administration	Formation ou accompagnement en gestion et gouvernance	10 000\$
Mise en œuvre d'un nouveau projet par une entreprise collective existante	Services	50 000 \$
	Production de biens	75 000 \$



Admissibilité

- Être une entreprise à but non lucratif (coopérative ou organisme) enregistrée au Registre des entreprises du Québec.
- Exercer ses activités principales à Laval ou avoir l'intention de s'y établir.
- Présenter un conseil d'administration régi par des règles de bonne gouvernance.
- Démontrer que l'équipe et le conseil d'administration possèdent une expérience ou une formation pertinente au projet.
- Démontrer la capacité financière d'investir une mise de fonds équivalente à 15 % du coût du projet.
- Comporter des dépenses en immobilisation, acquisition d'inventaire, marketing ou commercialisation, fonds de roulement ou autres dépenses pertinentes à la réussite du projet.
- Avoir ou prévoir une activité marchande (vente de biens ou services) et démontrer le potentiel de générer une proportion significative de revenus dans le cadre du projet déposé.
- Démontrer que l'aide financière du Fonds entrepreneuriat collectif complète ou améliore le plan financier de l'entreprise ou du projet afin d'assurer sa faisabilité.
- Démontrer que l'entreprise ou le projet présente de bonnes perspectives de développement durable, de viabilité et de pérennité.



Dépenses admissibles

- Immobilisation telle que terrain, bâtisse, amélioration locative, équipement, machinerie, matériel roulant, frais d'incorporation et toute autre dépense de même nature.
- Acquisition de technologies (savoirfaire, licence ou accord de fabrication et brevet), de site web, de logiciels ou progiciels.
- Frais de marketing, publicité ou commercialisation.
- Fonds de roulement (moins de 50 % du coût de projet).
- Achat d'inventaire (matière première, produits en cours et finis).
- Frais de formation et achat de matériel didactique.
- Honoraires professionnels.
- Tout autre besoin spécifique au projet.

Les aides financières combinées provenant des gouvernements provincial, fédéral et de la Ville de Laval ne peuvent excéder 80 % des dépenses admissibles.

Le projet est évalué par un comité de sélection formé d'experts externes qui statuent sur le montant et les conditions de l'aide accordée, en collaboration avec les ressources de Laval économique.

Porte d'entrée des entreprises sur le territoire lavallois, Laval économique est un groupe d'experts en solutions d'affaires pour les entreprises qui souhaitent accélérer leur développement de façon innovante, responsable et durable ou pour celles qui désirent s'implanter à Laval.

Ça vous parle? Alors discutons.

Laurence Bain Chaumillon Commissaire économie sociale

- 450 978-6888 poste 3662
- I.bainchaumillon@laval.ca
- lavaleconomique.com